

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Contenu de la convention Unedic et principe des «
accords majoritaires »

Fo refuse, à juste titre de signer la nouvelle convention - réactionnaire - de l'Unedic

- Social -

Date de mise en ligne : mercredi 4 janvier 2006

Démocratie & Socialisme

En dépit de cela, l'emporte la "démocratie de Cromagnon" imaginée par le ministre Fillon et sa loi du 4 mai 2004... Qu'est-ce à dire ? nul ne prend la peine de vous l'expliquer depuis ce matin 29 décembre sur les radios, médias, divers :

On vous dit que l'accord Unedic, étant signé par une majorité de syndicats de salariés (trois sur cinq), est valable... Mais...

Les trois syndicats ne représentent pourtant qu'une minorité de voix !

(Car Fo + la Cgt sont majoritaires en voix... mais Fillon-Cromagnon a fait voter par le groupe Ump de l'assemblée nationale, le 4 mai 2004, une loi sur les « accords majoritaires » selon laquelle la « majorité » ne provient pas du nombre de voix, mais du nombre de syndicats... C'est comme si, lors du vote d'une loi au Parlement, au lieu de compter le nombre de députés, on comptait le nombre de groupes parlementaires qui y sont favorables...

Cette loi est tellement archaïque, aberrante, insensée, qu'elle n'aurait jamais du être conçue, adoptée, promulguée ! Dans un pays normalement démocratique, elle aurait du faire un tel scandale que son auteur aurait rougi de honte et aurait dû la retirer, jamais un Parlement n'aurait du voter cela : mais sans doute, la démocratie sociale ne préoccupe pas assez les médias français pour qu'ils s'indignent d'une telle loi pré-néolithique... !)

Les cinq syndicats reconnus pour négocier la convention Unedic ne sont pas les plus représentatifs parmi tous les syndicats existants !

(car seuls cinq syndicats - sur huit - ont actuellement une « présomption irréfragable de représentativité », d'après un arrêté de 1966, basé sur un texte archaïque adopté en 1945... si bien que ni l'Unsa, ni les Sud-solidaires, ni la Fsu... ne figurent dans la liste de ces syndicats... mais la Cftc, pourtant beaucoup plus minoritaire, et la Cgc-Cge, également, sans omettre la Cfdt, plus importante bien sûr en dépit de ses reculs électoraux depuis 2003, y figurent...)

Les socialistes (et toute la gauche) doivent abroger la loi Fillon du 4 mai 2004 ! Ré-instaurer une véritable démocratie sociale, un ordre public social digne de ce nom ! Mettre en oeuvre un vrai principe d'accords majoritaires, selon la réelle représentativité de tous les syndicats existants ! Augmenter les cotisations patronales pour ré équilibrer les caisses de protection sociale, et conserver les droits légitimes des chômeurs dont, hélas, seulement un sur deux est indemnisé ! En 1999, l'Unedic était excédentaire, le Medef avait fait baisser les cotisations ! Il avait même aussi détourné 16 Milliards de francs des caisses de retraites en refusant de verser les cotisations tout un trimestre tant qu'il contestait un accord sur les retraites de l'époque ! En 2006, seules les cotisations salariales vont augmenter le 1er janvier de 0,15 %... pour financer les retraites dont le droit à 60 ans s'éloigne... ! Jamais le patronat ne veut mettre la main à la poche alors que les profits n'ont jamais été aussi importants !

Gérard Filoche, le jeudi 29 décembre 2005